

# ACTIVITES SPORTIVES

## PROTOCOLE SANITAIRE DES MANIFESTATIONS NATIONALES

### ANNEXE

#### « Rencontres nationales des activités de pleine nature »

Date : 25/02/2022

## 1. PREAMBULE

La FSCF a publié **un guide de reprise des activités** et **un protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles**.

Cette **annexe** vient en complément du **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles** et **tient compte de la spécificité des rencontres nationales des activités de pleine nature**.

*Attention, ce document ne tient pas compte des contraintes locales supplémentaires : dans certains départements, villes classées en zone de circulation active du virus, les préfets ou les élus locaux peuvent prendre des **mesures plus restrictives** pour lutter contre l'épidémie.*

Des mises à jour du protocole et des annexes seront réalisés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

## 2. ASPECTS ORGANISATIONNELS

### 2.1 AVANT LA MANIFESTATION

#### 2.1.1 LA GESTION DE LA CIRCULATION

Il faut privilégier une circulation à sens unique ou matérialiser des couloirs de circulations.

#### 2.1.2 LA GESTION DES ESPACES DURANT LA RECONNAISSANCE

Dans la mesure du possible, ne pas s'attrouper autour du tracé durant la reconnaissance.

#### 2.1.3 LA GESTION DE L'AIRE DE PRATIQUE

Aménagement en veillant au respect de la distanciation (1m).

### **2.1.4 L'INFORMATION DES PARTICIPANTS**

Le protocole spécifique de l'évènement doit être communiqué aux randonneurs inscrits à l'expiration de la date limite d'engagement et dès qu'une actualisation est faite.

Une réunion d'information peut être organisée la veille des rencontres.

## **2.2 PENDANT LA MANIFESTATION**

---

### **2.2.1 LES MESURES RELATIVES AUX GESTES BARRIERES**

Le port du masque sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le site de l'hébergement.

Les participants doivent apporter leurs masques individuels et leur gel hydroalcoolique.

Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydroalcoolique sur les emplacements clés : accueil, les aires de buvette ou les espaces de restauration.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- Lors de l'accès à l'accueil ;
- Avant les repas ;

Il est demandé de respecter les directives formulées par les responsables de l'association organisatrice.

## **3. ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES**

---

### **3.1 L'ADAPTATION TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE**

---

#### **3.1.1 L'ORGANISATION**

Veiller à garder un espacement suffisant (minimum 1m) entre chaque participant.

### **3.2 LE RESPECT DES GESTES BARRIERES**

---

Le non-respect du protocole sanitaire et tout comportement pouvant induire un risque pour les autres personnes sera sanctionné ainsi par la commission technique :

- 1<sup>ère</sup> remarque : avertissement ;
- 2<sup>ème</sup> remarque : exclusion de la manifestation et obligation de quitter le site.